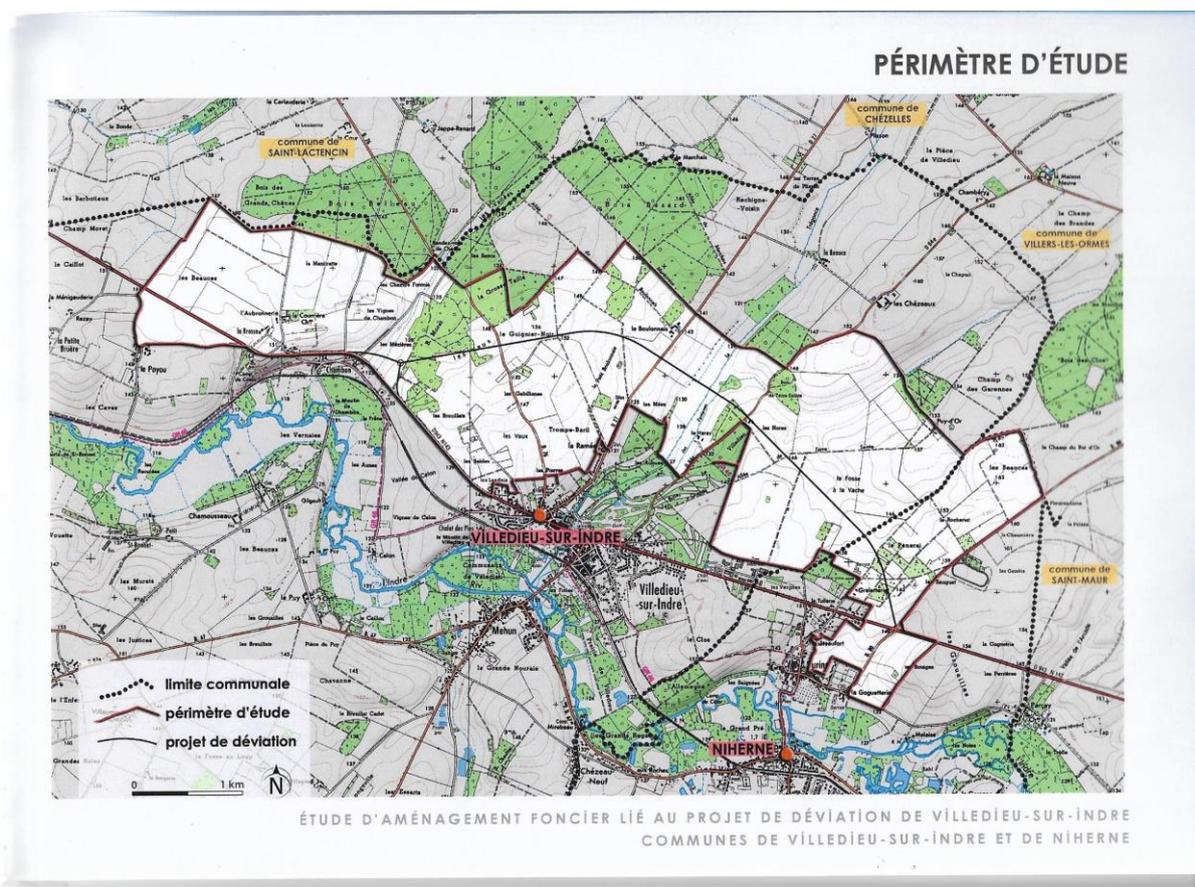


Département de l'Indre

**Enquête publique relative au projet d'opération d'aménagement foncier
(mode d'aménagement foncier, périmètre, prescriptions)
Sur la commune de Villedieu-sur-Indre avec extension sur la commune de
Niherne.**



Rapport

Généralités

Dans le cadre du projet d'aménagement de la voie de contournement de VILLEDIEU sur INDRE (déviation de la RD 943), la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Villedieu sur Indre (constituée par Arrêté du Président du Conseil Départemental le 27 mars 2017) a envisagé lors de sa réunion du 20 avril 2017, la mise en œuvre d'un aménagement foncier sur une partie de la commune de Villedieu sur Indre avec extension sur la commune de Niherne.

Ainsi, le Département de l'Indre a diligenté la réalisation d'une étude d'aménagement.

Une seconde réunion a eu lieu le 14 mai 2019 pour présenter l'étude d'aménagement.

L'arrêté de déclaration d'utilité publique du 23 septembre 2021 pour le projet de déviation ayant été pris, la commission communale d'aménagement foncier peut valider l'étude sur le projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental le 20 octobre 2021.

C'est ce projet qui est soumis à la présente enquête publique.

Cadre général du projet

Le périmètre d'étude de ce projet englobe essentiellement la partie nord de la commune de Villedieu sur Indre avec une extension sur la partie nord de la commune de Niherne. ces deux communes font partie du canton de Buzançais, elles se situent à une douzaine de kilomètres à l'ouest de Châteauroux, chef lieu du département de l'Indre.

Ces communes adhèrent à la communauté de communes de Val de l'Indre qui regroupe 12 communes.

En limite de la vallée de l'Indre, la zone d'étude concerne essentiellement le plateau de la champagne et traverse les vallées de la Trégonce et du ruisseau des Fontaines.

Le périmètre d'étude concerne principalement les hameaux de la Brosse, l'Aubonnerie, Chambon, le Boulonnais, le haras pour la commune de Villedieu sur Indre et les hameaux de Surin et l'Ormelle pour la commune de Niherne.

La zone étudiée représente une superficie totale de 1249 hectares dont 49 hectares de voiries et cours d'eau, pour 279 comptes de propriété, 457 propriétaires et 1010 parcelles.

La répartition est de 1018 ha pour la commune de Villedieu sur Indre et 182ha pour la commune de Niherne.

Suite aux acquisitions faites via la SAFER, le département possède maintenant la surface nécessaire (environ 47ha) pour couvrir les besoins de l'emprise de la déviation inférieure à 10ha.

Objet de l'enquête

Enquête publique relative au projet d'opération d'aménagement foncier (mode d'aménagement foncier, périmètre, prescriptions) consécutif au projet de déviation de la RD943 sur les communes de VILLEDIEU sur INDRE et NIHERNE.

Le cadre juridique

Code général des collectivités territoriales.

Code rural et de la pêche maritime.

Code de l'environnement.

Avis de la commission départementale d'aménagement foncier.

Arrêté préfectoral du 23 septembre 2021 portant déclaration d'utilité publique les travaux relatifs au projet d'aménagement de la déviation de Villedieu sur Indre par la RD943.

Décisions et avis de la commission communale en date du 20 octobre 2021 relatives au mode et périmètre d'aménagement foncier ainsi qu'aux prescriptions.

Décision du 15 novembre 2021 de Madame le Vice-président du tribunal administratif de LIMOGES

Le dossier

Le dossier comprend :

Une copie des procès verbaux des séances du 14 mai 2019 et du 20 octobre 2021 de la commission communale d'Aménagement Foncier de Villedieu sur Indre comprenant sa proposition d'aménagement foncier en application de l'article R121-20-1 du code rural et de la pêche maritime et son avis sur les recommandations contenues dans l'étude d'aménagement. Un plan faisant apparaître le périmètre à l'intérieur duquel l'opération est projetée. L'étude d'aménagement prévue à l'article L121-1 du code rural et de la pêche maritime. Les informations mentionnées à l'article L 121-13 du code rural et de la pêche maritime, portées à la connaissance du président du conseil départemental par le préfet. Un registre destiné à recevoir les réclamations des propriétaires et celle des tiers intéressés.

Désignation du commissaire enquêteur :

Madame le Vice-Président du tribunal administratif de Limoges me confie cette enquête publique dans son courrier en date du 15 novembre 2021.

Organisation de l'enquête

Le 25 novembre 2021, je rencontre Monsieur SACHET Bertrand en charge de l'Aménagement Foncier au Département de l'Indre pour organisation de l'enquête et remise du dossier.

Monsieur le Président du Conseil Départemental prescrit l'Enquête Publique dans l'Arrêté N°2021-D3306 du 9 décembre 2021.

Le 22 décembre 2021, je rencontre à nouveau Monsieur SACHET pour remise complément du dossier, publications et affichages.

L'enquête prescrite par l'arrêté a fait l'objet d'un avis notifié aux 457 propriétaires du périmètre ainsi qu'au public, par affichage en mairie des communes de Villedieu sur Indre et de Niherne, et sur le pourtour du périmètre, cet affichage est intervenu quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et s'est maintenu jusqu'à la fin de celle-ci.

J'ai vérifié l'affichage en mairies et sur le périmètre le dimanche 9 janvier et ensuite lorsque je me suis rendu sur place pour assurer les permanences.

L'avis d'enquête publique est paru dans deux journaux diffusés localement :

L'Aurore Paysanne les vendredi 7 et 28 janvier 2022.

La Nouvelle République les samedi 8 et 29 janvier.

L'enquête s'est déroulée du mardi 25 janvier 2022 à 9 heures au samedi 26 février 2022 à 12 heures

Cinq permanences ont été assurées au cours de cette enquête :

Le mardi 25 janvier 2022 de 9 à 12 heures

Le lundi 7 février 2022 de 9 à 12 heures

Le mercredi 16 février 2022 de 9 à 12 heures

Le jeudi 24 février 2022 de 14 à 18 heures
Le samedi 26 février 2022 de 9 à 12 heures

Lors des permanences, le géomètre en charge de l'étude d'aménagement s'est tenu à la disposition des intéressés, ce qui a permis de localiser rapidement les parcelles et apporter toutes les précisions utiles à la compréhension de cette procédure de définition du périmètre d'étude de ce projet.

Le dossier complet est resté en place et accessible pendant toute la durée de l'enquête, le public a pu le consulter et noter ses remarques et, ou, demandes sur le registre dédié.

Il était également possible de consulter ce même dossier sur le site internet du Département de l'Indre : **WWW.INDRE.fr**, et, s'exprimer par courrier à l'attention du commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse électronique **dater.foncier@indre.fr**

Cette enquête s'est déroulée dans un très bon climat, avec une affluence soutenue, environ quatre vingt dix personnes se sont déplacées au cours des cinq permanences.

Clôture de l'enquête

Conformément à l'article 5 de l'arrêté de Monsieur le Président du conseil départemental, le samedi 26 mars à 12 heures, l'enquête étant terminée j'ai clos le registre d'enquête et l'ai pris avec moi,

Comptabilisation des observations

.Au total, on comptabilise 77 interventions dont la répartition est la suivante :

4 par mail, 4 par courrier, **10 réclamations sur le registre** et 59 interventions orales au cours des 5 permanences.

La localisation des interventions est la suivante : 41 interventions concernent la commune de Villedieu, 35 interventions concernent la commune de Niherne et 1 intervention concerne les deux communes.

Le 4 mars 2022, j'ai rencontré Monsieur SACHET pour lui remettre le procès verbal de synthèse résumant le déroulement de l'enquête, les interventions, les réclamations....

Analyse des observations

L'objectif de cette enquête était de permettre aux personnes concernées de se prononcer sur le mode d'aménagement (inclusion de l'emprise), le périmètre d'étude proposé, les prescriptions définies par la CCAF lors de sa réunion du 20 octobre 2021.

Il était possible de demander à intégrer des parcelles dans le périmètre d'étude soumis à enquête, cela a été le cas pour les dix interventions exprimées sur le registre. Ces demandes d'intégration concernent essentiellement la commune de Villedieu et se situent majoritairement à l'ouest du périmètre d'étude, seules deux demandes concernent la commune de Niherne.

Il était également possible de demander à sortir une parcelle du périmètre d'étude, cela n'a pas été le cas !

Ci-dessous les copies des dix réclamations notées sur le registre :

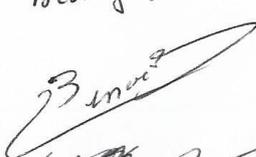
RÉCLAMATIONS

N° d'Ordre	DATE	NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DEMANDEUR Emargement du demandeur et du commissaire enquêteur	DÉSIGNATION DES PARCELLES INTÉRESSÉES (Section, Numéro, Lieu-dit)	RÉCLAMATIONS
1	7/02/22	BECHEREAU Jachy SIEU de Ill. CE 	Z 49.50,22	Je voudrais que ces parcelles soient rattachées au périmètre pour pouvoir en cerner la forme. Faire une parcelle plus carrée.
2	16/02/22	MADROLLES SYLVAIN MADROLLES MOÏSE SCEA MADROLLES CE 	Z 45-46 ZN 88-89 Z 29 ZP 90-91. OA 474-473 OA 852.	Reintégrer les parcelles Z 45-46 et Z 88-89 dans le remembrement. Rapprocher l'ensemble des parcelles à proximité du site d'exploitation. Eviter les sorties directes sur la D343 c'est dangereux avec un itinéraire.
3	16/02/22	GRAZON Laurent EARL de Riedel CE 	Z 32 ZN 31. 32 33 Rivault Z 52 53 54 60	Souhaite que les parcelles soit rapprocher de mon exploitation agrandir le périmètre du côté de la section ZN
4	24/02/22	DROUIN MURIEL NIHERNE ZORVODU CHATEAUFORT CE 	AV 102 NIHERNE	SOUHAITERAIS que soit LA PARCELLE AV 102 SOIT INTÉGRÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'AMÉNAGEMENT Foncier

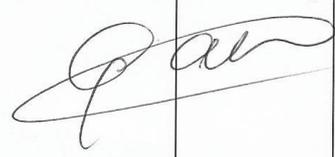
RÉCLAMATIONS

N° d'Ordre	DATE	NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DEMANDEUR Emargement du demandeur et du commissaire enquêteur	DÉSIGNATION DES PARCELLES INTÉRESSÉES (Section, Numéro, Lieu-dit)	RÉCLAMATIONS	DATE
5	24/02	Hubert JAMET - Le Poyou, Villedieu <i>Audel</i>	Z0.67 ZN 16	Je demande à inclure dans le périmètre la parcelle ZI 45 - Réserve Foncière - qui jouxte une parcelle ZI 42 nous appartenant en indivision avec ma sœur Elisabeth Aubin. Je sollicite l'échange des parcelles - Z0.67 - ZN 16. avec partie de la parcelle ZI 45 - - Le projet est cohérent dans le sens où les parcelles seraient regroupées: réduction des déplacements dans le village de Chambon, réduction de la pollution et gain de temps pour le travail sur l'exploitation -	
6	24/02	Elisabeth JAMET-AUBIN Sans la Vallée 36500 ARGY <i>Audin</i>	Z0.67 ZN 16	Je demande l'intégration dans le périmètre pour l'aménagement foncier la parcelle ZI 45 appartenant au département pour procéder à un échange à parcelle Z0.67 appartenant à Hubert JAMET mon frère - parcelle ZN 16 en indivision avec Hubert JAMET. La parcelle ZI 45 est contiguë à la parcelle ZI 42 nous appartenant en indivision. Objectif: amélioration pour l'exploitation de M. Hubert Jamet réduction des déplacements avec des engins agricoles à travers le village de Chambon.	

RÉCLAMATIONS

N° d'Ordre	DATE	NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DEMANDEUR Emargement du demandeur et du commissaire enquêteur	DÉSIGNATION DES PARCELLES INTÉRESSÉES (Section, Numéro, Lieu-dit)	RÉCLAMATIONS	DATE
7	24/02	Xavier ELBAZ, Maire de Villedieu-sur-Indre  C.E. Gaudron	A29	Je demande l'intégration de la parcelle A29 ainsi que le chemin rural de la Romée à Mareceux (situé entre les parcelles A29 et A321).	
8	25/02	BENOIT Patrice EARL Japprenant les lopics 18260 Jans  C.E. Gaudron	2128	Je demande l'intégration de la parcelle 2128 (dont je suis propriétaire) dans le périmètre d'aménagement zoné afin de ne faire qu'une parcelle avec les autres que je possède.	
9	26/02	Laurent MERY "Le Boulonnais" GFA du Boulonnais  C.E. Gaudron	VA	Je demande l'intégration des parcelles VA 816-818 411.412-608-676 au lieu-dit "Le Boulonnais"	

RÉCLAMATIONS

N° d'Ordre	DATE	NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DEMANDEUR Emargement du demandeur et du commissaire enquêteur	DÉSIGNATION DES PARCELLES INTÉRESSÉES (Section, Numéro, Lieu-dit)	RÉCLAMATIONS
10	26.02 2022	VE NON Christiane Sonne de Chateaufort CF 	AW204	je demande l'intégration de la parcelle AW204 dans le but de céder à Pascal Drouin "à prix d'achat" pour le besoin de son travail 
<p>le samedi 26 février 2022 à 12H, la dernière réunion d'est terminée! J'ai clos le registre d'enquête et j'ai puis cotée moi. Bernard GAUDRON Commissaire Enquêteur </p>				

Réclamations / observations

N°1 M BECHEREAU souhaite le rattachement d'une parcelle pour en améliorer la forme !

N°2 Mrs MADROLLES souhaite intégrer des parcelles dans le but de se rapprocher du siège d'exploitation et éviter les sorties directes sur la RD943.

N°3 M GRAZON souhaite rapprocher les parcelles de son exploitation.

N°4 Mme DROUIN souhaite intégrer une parcelle jouxtant le périmètre.

N°5 M JAMET souhaite intégrer des parcelles dans le but de se rapprocher du siège d'exploitation et éviter les sorties directes sur la RD943. et dans le hameau de Chambon.

N°6 Mme JAMET-AUBIN souhaite intégrer des parcelles dans le but de se rapprocher du siège d'exploitation et éviter les sorties directes sur la RD943. et dans le hameau de Chambon.

N°7 M le Maire de VILLEDIEU souhaite l'intégration d'une parcelle et d'un chemin.

N°8 M BENOIT souhaite intégrer une parcelle pour regroupement.

N°9 M MERY demande l'intégration de diverses parcelles au lieu-dit le Boulonnais.

N°10 Mme VENON demande l'intégration d'une parcelle pour une vente future.

Dans sa réponse au PV de synthèse, le porteur de projet précise :

Les réclamations et observations seront examinées par la commission communale d'aménagement foncier qui émettra un avis lors de sa prochaine séance.

Le commissaire enquêteur :

Les réclamations émises sont pratiquement toutes localisées vers l'ouest du périmètre d'étude, en fait elles se situent dans l'ancien périmètre (un projet de voie de déviation s'étendait plus loin vers l'ouest). Je trouve que toutes ces demandes sont recevables et sont dans l'esprit de regroupement des exploitations, de réduction des distances pour exploiter et de sécurité en limitant l'utilisation de la RD943 pour l'accès aux parcelles.

La commission communale devra apporter toute l'attention nécessaire.

MAILS reçus en cours d'enquête :

MAIL de Mr CAPELLI, reçu le 26 janvier 2022

Bonjour,

Je n'arrive pas à ouvrir l'ensemble des documents présents dans le dossier :

3 Etude d'aménagement.

Le fichier pdf : "15EAF_Villedieu CARTE D'IMPACT DEV sur Exploitations Agri 06 2021.pdf n'est pas accessible.

Merci d'avance de le rendre lisible,

Cordialement

Emmanuel CAPELLI

12 rue Chauveau

86000 Poitiers

Réponse de Mr SACHET

Bonjour,

Après plusieurs vérifications (téléchargement du dossier par différentes personnes), la globalité du dossier est bien accessible.

Vous avez dû rencontrer un problème lors du téléchargement du dossier qui a endommagé le fichier 15. Je vous mets en pièce jointe le fichier évoqué.

Cordialement,

Bertrand SACHET

le commissaire enquêteur : le problème a été identifié et réglé !

DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAIL de Mme DELANNE reçu le 27 janvier 2022

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous :

1. Mireille DELANNE, épouse BIAUNIER (erreur figurant sur le courrier Mme DELANNE Mireille née DELANNE Mireille), 10 rue de Poitiers - 36300 LE BLANC 2. Liliane BIAUNIER, 1 rue Villeret - 37100 TOURS

- Accusons réception du courrier de Monsieur Marc FLEURET, président du Conseil départemental de l'Indre, du 13 décembre 2021, concernant un avis d'enquête publique relative au projet d'opération d'aménagement foncier (mode d'aménagement foncier, périmètre et prescriptions) sur la commune de Villedieu-sur-Indre avec extension sur la commune de Niherne.

- Sommes propriétaires de la parcelle n° 9, section ZP. Il s'agit d'une terre agricole cultivée.

- Dans le cadre de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », comprenons bien la nécessité, sinon l'obligation, de mettre en place des mesures compensatoires à la disparition de l'espace et de sa bio-diversité induite par la réalisation de la déviation de Villedieu-sur-Indre.

Toutefois, l'indemnisation des propriétaires de terres agricoles absorbées par la phase 3 de la séquence ERC ne semble pas abordée à ce jour.

Aussi, nous souhaitons connaître les dispositions prises par l'aménageur.

Cordialement,

Réponse de Mr SACHET

Bonjour,

Suite à la question que vous avez adressée à M GAUDRON, Commissaire enquêteur, je vous informe que les propriétaires de terres agricoles directement impactées par le tracé de la déviation se verront attribuer de nouvelles parcelles de surface et de valeur de productivité équivalentes (avec une tolérance définie par la jurisprudence) dans le cadre de l'aménagement foncier.

Comme précisé dans le dossier, l'aménagement foncier sera là pour remédier aux dommages que la déviation va causer sur les propriétés et sur les exploitations.

Votre parcelle ZP 9 ne sera pas concernée par le tracé de la déviation, mais elle se trouve dans le périmètre de l'aménagement foncier qui est actuel mis à enquête publique.

Cordialement,

Bertrand SACHET / DEPARTEMENT DE L'INDRE

le commissaire enquêteur : la commission communale devra se prononcer sur le statut de cette parcelle !

MAIL de Mme de VILMORIN reçu le 1 février 2022

Madame Francine de Vilmorin :

Je viens vers vous car 3 indivisionnaires de La Courrière sur 5 ont reçu une lettre de Villedieu sur l'aménagement foncier leur indiquant qu'il y avait une Enquête Publique

Il est normal que les 5 enfants reçoivent le même courrier, je pense que c'est un oubli, mais tout le monde n'habite pas dans la même ville ni dans le même pays

Voici les adresses des 2 indivisionnaires qui n'ont pas reçu de courrier

Mme Marie-Joseph de Vilmorin

Défense 2000

23 rue Louis Pouey

92800-Puteaux

Réponse de Mr SACHET

Bonjour M GAUDRON,

Pour information.

J'ai demandé à M DODY de me communiquer les coordonnées de Mme de VILLEMORIN car les avis d'enquête ont bien été adressés aux communes concernées pour ces deux personnes.

Cordialement,

Bertrand SACHET

le commissaire enquêteur : le problème a été identifié et réglé !

DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAIL de Mme DELEPINE reçu le 25 février 2022

Bonjour,

Nous sommes propriétaires (INDIVISION DELEPINE) de :

AD 88 - LA BARRE NEUVE 9a 53

AD 115 - LA BARRE NEUVE 4a 24

AD 209 - LES PLANTES 7a 87

AW 163 - LES CHEREAUX 6a 14

soit 27a 78 mis en valeur par un exploitant agricole (bail verbal)

puis

AW 102 - L'ORMELLE 12a65 impactée par la déviation

AB 170 - LE PENERAI 18a24)

AB 171 - LE PENERAI 18a31) le Jardin que nous cultivons

sinon la parcelle AB 106 - LE PENERAI 12 a 90 appartient à ma sœur et moi

sincères salutations

le Commissaire enquêteur : Mme DELEPINE dresse un inventaire de ses parcelles concernées, là aussi ce sera la commission communale qui statuera

courriers reçus ou transmis :

Bernard MORIN 02 38 53 9712

Orléans le 04.01.2022

1818
2210
S.B. Rue de Lahire
45000 ORLÉANS

Monsieur Bernard Gaudron -



Monsieur,

Membre de l'indivision MORIN-RUSSE, j'ai reçu l'avis d'enquête publique concernant le projet de contournement de Villedieu sur Indre - vous êtes commissaire enquêteur de ce projet -

Nous possédons sur la commune de Ncherne deux terrains section AB. Plan 15 et 24. Surface: 40,66 et 1.08.21
Je souhaiterais savoir quelle est la superficie occupée par le projet sur l'ensemble de ces deux terrains -

Vous remerciant des précisions que vous voudrez bien m'apporter, je vous adresse mes sentiments les meilleurs.

Bij

Reçu le 04 février 2022

Gan

6100

Le commissaire enquêteur : les parcelles en question ne sont pas concernées par l'emprise de la déviation mais elles sont incluses au périmètre présenté, c'est la commission communale qui statuera sur l'avenir de ces parcelles.

Mme MOULIN Jeanne née MOUROUX
18 chemin de Vezin
72360 MAYET

Mayet le 28 Janvier 20

Département de l'Indre
Hôtel du Département

mes coordonnées

Tel. fixe 02 43 44 34 27 (répondeur)

mobile 06 86 28 30 38 (répondeur)

e-mail jym72m@orange.fr

à l'intention de M. Marc FLEURET

Président du Conseil départemental

Monsieur,

Il m'a été remis en main par le policier municipal de la ville de Mayet l'avis d'Enquête Publique relative au projet d'aménagement foncier des communes de Villedieu s/Indre et Nihanne.

Habitant à 200 kms de ces communes et en raison des événements sanitaires je n'envisage pas un déplacement éventuel.

Néanmoins, je demandais être informée du suivi de cette enquête, ayant reçu un courrier en date du 22 Octobre 2018 de SARL GEOTOP 94 de Buzançais m'informant du projet. Cette lettre leur a été retournée avec avis favorable de ma part pour la vente de la parcelle m'appartenant. J'y suis d'ailleurs plus favorable n'ayant reçu aucun forage de locataire exploitant depuis le passage à l'euro (20 ans).

J'espère avoir un suivi d'informations ou conclusions concernant cette enquête estimant pour ma part que ce projet est d'utilité publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Mme Moulin

Cordialement reçu le 8 Février 2022
Traverses par d'ceil.



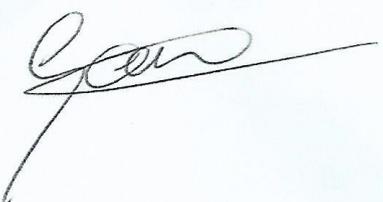
Le commissaire enquêteur : les résultats de cette enquête seront visibles sur le site du département de l'Indre comme le dossier de cette enquête, vous recevrez un nouveau courrier lors de la poursuite de l'opération d'aménagement.

Courrier collé sur une page du registre !

RÉCLAMATIONS

M BENOIT Francis
Exploitant à Villedieu

Ju le 26/2/2022

Le 25 février 2022

Monsieur le Préfet de L'INDRE

Je ne reconnais pas la décision prise par le président du Conseil Départemental de persister dans la destruction de la nature. Il est facile de donner un avis favorable à un projet et de quitter ses fonctions. Avec environ 25 à 30 personnes pour ce projet ce n'est pas le reflet de la population de Villedieu sur Indre qui compte 3500 à 4000 théopolitains.

Je le rappelle, le contournement de Villedieu sur Indre est le contraire de la politique actuelle menée par le gouvernement:

- Préserver la nature, les animaux, les plantes, des haies, les bois, etc
- Dégradation de vie en campagne
- Dégradation du paysage
- Augmentation des accidents en campagne. (Le projet transfère les accidents de la ville en campagne).
- Ce projet ne résout pas le problème de pollution, d'accident et surtout le problème du trafic

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, à l'expression de nos respectueuses considérations.

Le Commissaire enquêteur : prend acte des remarques de Mr Benoit, ce projet de déviation a fait l'objet d'un arrêté d'Utilité Publique DE M le Préfet de l'Indre le 23 septembre 2021.

EARL BARREAU
Mathieu BARREAU
Thomas BARREAU
Marie-Agnès et Claude BARREAU
Les Petites Bruyeres
36350 LUANT

Le 25/02/2022



A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Objet : Projet d'aménagement foncier VILLEDIEU / NIHERNE

Nous sommes propriétaires exploitants sur les communes de NIHERNE et VILLEDIEU et nous souhaiterions avoir des précisions sur plusieurs points :

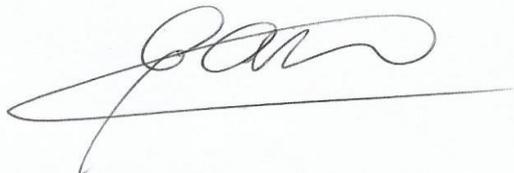
- Comment comptez-vous réaliser un aménagement foncier avec si peu de réserve foncière sur la partie EST de la Trégonce ?
- Comment comptez-vous organiser les circulations de matériels agricoles entre les parcelles au Nord et celles au SUD de la déviation ?
- Comment comptez-vous compenser le démembrement parcellaire (création de pointes, parcelle irrigable de taille conséquente démantelée, etc...) ?
- Comment sera gérée la continuité des chemins communaux existant ?

Nous tenons à repreciser que ce site est d'une grande importance dans la pérennité et la viabilité de notre structure.

Dans l'attente des réponses que vous pourrez apporter à nos questionnements,

Cordialement,

reçu le 26/02/2022



Le Commissaire enquêteur : les réponses à ces questions seront apportées par la commission communale, d'autre part dans sa réponse au PV de synthèse, le porteur de projet déclare, « pour l'EARL BARREAU un rendez-vous est prévu »

interventions orales au cours des 5 permanences :

Mrs/Mmes GUILLOT, BOUTON, CAPELLI, COLIN, DESIRE, FAUCHON, GAUTRON, MOYAU, BONNET/DROUIN, MARINIER, LAPLACE, VENON, GOGRY, BOIRON, BERTHELOT, AUBIN/JAMET, FRELON, LEBLANC, DROUIN, MARINIER, PETRAULT, STRAUB, CRON, SIKORA, MODDE, SMAGGHE, PATTERONI, LESAGE, ROUET, DESBRAIS, DELIMOGE/MOULIN, LAGARDE, AUBRET, LAPLACE, DROIN, AMARY, MERIOT, GFA du BOULONNAIS, RENE, CHAMBOURG, FRADET/GOGRY, BRUNET, PICARD, BALDOMIR, ROUET, RENAUD, BENOIT, MERIGOT, BERTON, LIMOUSIN, SOUVERAIN, DELEPINE, COLLET, DAUDENTHUN, DIXNEUF/PETRAULT, BERTIAS, SANSELME, CHARLUET, LAURIER.

Dans sa réponse au PV de synthèse, le porteur de projet précise :

Les réclamations et observations seront examinées par la commission communale d'aménagement foncier qui émettra un avis lors de sa prochaine séance.

Si la CCAF se prononce pour un aménagement foncier agricole, forestier et environnemental, les observations orales devront faire l'objet d'observations ou de réclamations écrites à l'occasion des futures consultations et enquêtes dans le cadre de la suite de la procédure.

Le Commissaire enquêteur :

Ces intervenants ne se sont pas exprimés sur le registre, considérant que les renseignements apportés par le géomètre et moi-même satisfaisaient leur quête d'information.

J'attire particulièrement votre attention sur l'intervention N° 39 de Mr LAGARDE Emile qui sollicite un accès spécifique à ses parcelles d'élevage qui vont se trouver coupées par le tracé de la déviation.

Pour ce qui concerne les observations orales, tous ces intervenants nous ont assurés qu'ils seraient attentifs à la suite de la procédure et qu'ils exprimeraient leurs demandes lors des prochaines consultations.

Ce rapport est remis ce jour à

Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Indre

Accompagné des conclusions et avis motivé.

Sont joints à ces documents :

Le registre d'enquête

Les courriers reçus en Mairie de Villedieu sur Indre

Le Blanc

Le 23 mars 2022

Le Commissaire enquêteur

Bernard GAUDRON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Gaudron', with a long horizontal flourish extending to the right.